

Le Programme national de Développement local (PNDL)

Le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec ses partenaires au développement, a mis en place le Programme national de Développement local (PNDL) pour fédérer et harmoniser les interventions en matière de développement local.

Au regard des défis auxquels les collectivités territoriales sont confrontées et compte tenu du positionnement stratégique du programme dans l'arsenal institutionnel d'appui au développement local, l'objectif du PNDL est de « *contribuer à améliorer la viabilité, l'autonomie et la performance des collectivités territoriales* ».

Placé sous la tutelle du Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires (MCTADT), le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PNDL comprend : (i) un comité de pilotage qui définit les orientations et supervise la mise en œuvre ; (ii) un secrétariat exécutif qui assure la gestion et la coordination du Programme.

Le PNDL se fonde sur la participation des acteurs (Etat, Collectivités territoriales, communautés de base et secteur privé), créant ainsi un environnement harmonisé et cohérent pour une action efficace et durable en vue de satisfaire les aspirations des populations à un mieux-être. Il bâtit son intervention autour de trois (3) composantes : (i) la promotion du développement territorial ; (ii) le renforcement de la gouvernance et la compétitivité des territoires ; et (iii) la gestion et la coordination du programme.

Les Agences régionales de Développement (ARD) continuent d'être un cadre pertinent de coordination et d'harmonisation des actions de développement local pour assurer la mise en œuvre du programme au niveau régional. Elles travaillent en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés (STD) pour renforcer le dispositif d'appui-conseil aux CT et garantir ainsi le respect des normes sectorielles.

Les Collectivités territoriales, par la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage, à travers le financement du développement local, s'appuient sur le réseau des receveurs départementaux et des structures financières décentralisées pour la réalisation des activités issues des conventions de financement.

Les associations d'élus (AMS, ADS et UAEL) et leur structure technique (CAEL), ainsi que l'administration territoriale, les acteurs de la société civile et du secteur privé, par leur implication dans la mise en œuvre des activités, restent des partenaires privilégiés du Programme.

En plus de la poursuite du Fonds de Développement local (FDL) à travers le Budget consolidé d'Investissement (BCI), le Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT) et l'apport des CT bénéficiaires, quatre projets concourent à la mise en œuvre du PNDL en 2022. Il s'agit :

- du Projet de Désenclavement des Zones de Production en appui au PNDL (PDZP/PNDL) ;
- du Projet d'Appui aux Plans d'Investissement de dix-huit communes du département de Podor en ancrage au PNDL (PAPIC/PNDL)
- du PACASEN-Rural

- du Projet d'Appui à l'Accès aux Financements Climat pour les Collectivités territoriales (PAFC/CT)

1- Le Projet de Désenclavement des Zones de Production en appui au Programme national de Développement local (PDZP/PNDL)

Description du projet : Le PDZP/PNDL est conçu dans une démarche participative et inclusive.

La formulation du PDZP/PNDL a tenu compte aussi, du nouveau contexte de décentralisation du pays, des leçons tirées des projets de la Banque africaine de Développement et des autres partenaires au Sénégal, tout en développant des synergies et complémentarités. Tenant compte des orientations stratégiques du pays et de la Banque africaine de Développement, la formulation du projet a mis un accent particulier sur **les thématiques** :

- (i) développement des chaînes des valeurs,
- (ii) promotion de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes,
- (iii) Diffusion des technologies de transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT) et
- (v) adaptation aux effets des changements climatiques.

Zones d'intervention du projet : Le projet cible le monde rural particulièrement les populations des 48 communes qui ont un indice route inférieur ou égal à 50 et répartis dans 10 régions du pays (Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Kaffrine, Kaolack, Fatick, Saint-Louis, Louga, Matam et Diourbel).

Objectif global : Contribuer à asseoir une croissance économique forte et inclusive en milieu rural

Objectifs spécifiques : i) l'accessibilité aux zones de production et l'accès aux marchés des produits agricoles et animaux sont améliorés ; (ii) les chaînes de valeur agricoles à forte employabilité des jeunes et des femmes sont développées ; (iii) l'accès aux services socioéconomiques de base pour un développement économique territorial est amélioré ; et (iv) les capacités des collectivités territoriales, des acteurs territoriaux sont renforcées.

Budget acquis et répartition par bailleur

N°	Partenaire au développement	Montant monnaie locale
1	FAD	20 000 000 UC
2	OFID	13 820 000 UC
3	Gouvernement	3 940 000 UC
4	Collectivité territoriale	1 720 000 UC
	Total global	39 480 000 UC

2- Projet d'Appui à l'Accès aux Financements Climat pour les Collectivités territoriales » (PAAFC/CT)

Description du projet :

L'accès des collectivités territoriales à la finance climat reste très limité au Sénégal du fait de la faiblesse des connaissances et des lacunes liées aux capacités requises pour accéder directement au financement climatique. Or, les collectivités territoriales ont un rôle primordial à jouer dans la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) notamment par l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus stratégiques de planification et de budgétisation à l'échelle locale. Pour aider les collectivités à accéder à des montants plus importants dans le cadre du financement climatique et à bien utiliser les ressources mises à leur disposition de manière plus efficace que le projet est bâti et cherche à remédier aux obstacles énumérés ci-dessous :

1. ***Un cadre de gouvernance centralisé en matière de lutte contre le changement climatique*** qui ne favorise pas la constitution de la base de connaissances nécessaire pour accéder au financement climatique.
2. **L'absence d'un système d'information pour soutenir la planification de l'adaptation au changement climatique au niveau local, et le suivi des ressources** : En effet, les mesures de lutte contre le changement climatique sont certes prises en compte dans la phase de planification locale, mais elles ne peuvent pas être intégrées dans la programmation budgétaire. Les plans climat territoriaux intégrés (PCTI) seront alors l'outil de mise en œuvre de la politique climatique locale.
3. **Manque de capacités locales pour élaborer des projets en vue de l'obtention de fonds mondiaux, en liaison avec les entités nationales ou multilatérales appropriées, et pour en assurer une gestion efficace** : Par conséquent, les initiatives locales sont fragmentées et incohérentes, ce qui empêche leur appropriation et compromet la durabilité des efforts d'adaptation déployés par les différents projets mis en œuvre sur le terrain.

Zones d'intervention du projet :

Fatick (3 départements et 40 communes) et la zone de l'ex. Entente Ferlo comprenant les 5 régions administratives de: Saint Louis (3 départements et 38 communes), Louga (3 départements et 55 communes), Matam (3 départements et 26 communes), Kaffrine (4 départements et 33 communes), Tambacounda (4 départements et 46 communes).

Objectif global :

Supprimer les obstacles entravant l'accès des collectivités territoriales au financement climatique, et en particulier aux fonds mondiaux.

Objectifs spécifiques :

Doter les collectivités territoriales pilotes de moyens nécessaires pour lever les obstacles à l'accès au financement climatique, grâce à la mise en place de mécanismes de soutien innovants et en collaboration avec les partenaires nationaux concernés, sur la base des politiques, stratégies et instruments de planification locale existants.

Impacts Attendus :

Améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques des collectivités territoriales d'intervention.

Budget acquis et répartition par bailleur

N°	Partenaire au développement	Montant monnaie locale
1	BAD	576 840 USD
2	Etat du Sénégal en Espèces	90 000 USD
3	Etat du Sénégal en Nature	80 000 USD
	Total global	746 840 USD

3- Projet d'Appui aux Plans d'Investissement des dix-huit communes du département de Podor (PAPIC) en ancrage au PNDL

Description du projet

« Projet d'Appui aux Plans d'Investissement de dix-huit communes du département de Podor (PAPIC) en ancrage au PNDL »

- Les limites objectives notées dans l'espace du développement local et de la décentralisation sont identifiées dans le PROACT (Projet d'Appui à l'acte 3 de la décentralisation) comme des défis majeurs. Ceux-ci affectent sérieusement les capacités d'investissements des collectivités territoriales. Sans être exhaustifs, les défis sont ainsi résumés :
- L'étroitesse du financement du développement territorial caractérisé, entre autres, par : (i) l'incohérence des critères de répartition et des mécanismes de financement expérimentés (sauf pour le FECT); (iii) l'insuffisante valorisation de la fiscalité locale, du partenariat public privé, du financement direct, du contrat-plan, de l'emprunt, de la coopération décentralisée et transfrontalière et d'autres mécanismes innovants;
- Le manque de viabilité et d'attractivité des territoires qui réduit : (i) l'accès des populations, à la fois à l'emploi et aux infrastructures, équipements et services publics et privés de la vie courante (transport, communication, éducation, santé, action sociale, eau, ...) et (ii) la valorisation des potentialités de développement des territoires ».

Pour y faire face, il est mis en place le PAPIC, un projet d'investissement complémentaire au PAGOR (Projet d'Appui à la Gouvernance Locale) afin d'améliorer la gouvernance budgétaire des communes ciblées. Le PAGOR s'occupe de la gouvernance, du renforcement de capacités, de la planification, du cadre de concertation et de la gestion de la performance. Le PAGOR permet de dresser un rapport annuel de performance qui permettra de répartir les fonds du PAPIC entre les communes. Le PAPIC décaisse en fonction de la réussite du PAGOR, donc après l'atteinte d'un certain niveau de performance. Une part fixe des ressources est alloué au bénéficiaire et une part variable suivant le rapport annuel de performance du PAGOR. Le PAGOR est géré par l'Agence régional de Développement de Saint-Louis.

Zones d'intervention du projet

- Communes de : Méry, Doumga Lao, Madina Ndiathbé, Mboumba, Walaldé, Aéré Lao, Gamadji Saré, Dodel, Guédé Village, Guédé Chantier, Démette, Bodé Lao, Fanaye, Ndiayene Pendao, Mbolu Birane, Boké Dialloubé, Galoya Toucouleur et Pété.

Objectif global

Renforcer les capacités d'investissement et de gouvernance des Collectivités territoriales du Sénégal.

Objectifs spécifiques

OS.1 : Contribuer au financement des programmes d'investissement de 18 communes dans le département de Podor.

OS.2 : Améliorer les performances dans la gestion des investissements de 18 communes dans le département de Podor.

OS.3 Accroître l'engagement de toutes les parties prenantes dans la planification, la programmation et l'exécution des investissements de 18 communes dans le département de Podor.

Budget acquis et répartition par bailleur

N°	Partenaire au développement	Montant (Euros)	Montant (FCFA)	Type de financement	Part
1	Coopération espagnole	1 000 000	655 957 000	Don	100%
	Total global	1 000 000	655 957 000	Don	100%

4- Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal - Rural (PACASEN Rural)

Objectif de développement et axes stratégiques

Le PACASEN-RURAL poursuit un objectif de développement visant à **contribuer à l'amélioration du bien-être des populations par l'accès universel aux services publics de base, aux revenus et aux emplois décents.**

Le PACASEN RURAL soutient l'application des réformes structurelles relatives aux transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales et aux financements innovants pour renforcer la mobilisation des ressources nécessaires à la **réalisation d'infrastructures de promotion du développement économique des territoires, à la fourniture de services sociaux de base aux populations, à l'accès à l'emploi et aux revenus des populations.**

Cette démarche se fonde sur l'amélioration de la performance des collectivités territoriales dans la gouvernance de leurs opérations de développement en matière de **planification, de budgétisation, de gestion des investissements et de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes, de redevabilité et d'information et de participation des populations** à la gestion des affaires locales.

La mise en œuvre du Programme s'appuiera à la fois sur des options stratégiques, une logique d'action centrée sur le territoire, des synergies partenariales afin de générer des dynamiques de développement économique territorialisées basées sur l'inclusion, la durabilité et la cohésion sociale.

Zones d'intervention du projet

434 communes et 42 départements. Ses bénéficiaires indirects sont, dès lors, constitués des populations y vivant, estimées, en 2018, à 9.140.682 habitants, dont 50,3% de femmes, et représentant 55% de la population totale du pays.

Objectif global

Contribuer à l'amélioration du bien-être des populations par l'accès universel aux services publics de base, aux emplois et aux revenus.

Objectifs spécifiques

- Accroître le financement des collectivités territoriales,
- Améliorer la performance des CT dans la gouvernance des investissements et services publics locaux,
- Promouvoir le développement économique territorial

Impacts Attendus

- Capacités d'investissements des CT renforcées
- Gouvernance, performances technique et fiduciaire des CT améliorées
- Développement économique territorial promu

Budget acquis et répartition par bailleur

N°	PAD	Montant (FCFA)
1	FAD	40 milliards en cours de formulation
2	Etat Sénégal	20 milliards F cfa en instance